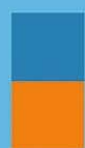


# CONSEIL SYNDICAL



Compte-rendu

23 Janvier 2017

# SÉANCE DU LUNDI 23 JANVIER 2017

## Présents :

---

Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Éric PROVOST, Madame Anne LERAY, Monsieur Joël BARAUD.

## Absents excusés :

---

Monsieur Freddy HERVOCHON.

## Autres invités :

---

Madame Cécile FOURMARIER, Directrice du SYLOA.

## Ordre du jour

---

- I. Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre 2016
- II. Information sur les décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations accordées par le comité syndical
- III. Budget primitif 2017
  1. Préambule
  2. Équilibre global du budget 2017
  3. Recettes de fonctionnement
  4. Dépenses de fonctionnement
  5. Section d'investissements.
- IV. Contrat ligne de trésorerie
- V. Suppression d'un poste de technicien stagiaire
- VI. Débat d'orientations budgétaires
- VII. Questions diverses
  1. Réunions de bureau du SYLOA
  2. Point d'avancement sur la révision du SAGE.

Monsieur le président accueille les membres du comité et ouvre la session sans nécessité de quorum. Il rappelle qu'il s'agit d'une seconde convocation, la précédente, programmée le 17 janvier n'ayant pas atteint le nombre de représentants requis. Il précise que les délégués issus des nouvelles intercommunalités créées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 n'avaient pas encore tous été officiellement désignés malgré leur présence le 17 janvier dernier.

Il est proposé aux membres présents que les échanges liés aux questions diverses débattues lors du comité syndical du 17 janvier soient versés au présent compte rendu puisqu'ils ne font pas l'objet d'une délibération.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Claude BARAUD est désigné comme secrétaire de séance.

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2016

→ Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE COMITÉ SYNDICAL

Monsieur le Président informe de la signature de la tranche ferme du marché 'Actualisation de l'état des lieux et du diagnostic que SAGE Estuaire de la Loire'. Ce marché a été accordé à ARTELIA le 22 décembre dernier pour un montant de 55 092 €.

### BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif pour l'année 2017 est voté par chapitre sans spécification de l'excédent antérieur reporté dans l'attente de la clôture de l'exercice comptable 2016. L'intégration du résultat du compte administratif 2016 fera l'objet d'un budget supplémentaire voté lors du prochain comité syndical le 2 mai 2017.

Le budget primitif 2017 proposé est :

#### En recettes de fonctionnement :

Chapitre	Description	BP 2016 + DM	CA 2016*	DOB	BP 2017
002	Excédent antérieur reporté	- €	- €	16 893 €	
013	Atténuation de charges	3 721 €	3 178 €	3 360 €	3 360 €
70	Produits de service	- €			1 500 €
74	Dotations et participations	470 964 €	442 432 €	538 740 €	563 185 €
	Subvention AELB	224 424 €	195 895 €	292 200 €	316 645 €
	Subvention Régionale	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
	Département	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
	Membres EPCI	178 540 €	178 537 €	178 540 €	178 540 €
77	Produits exceptionnels	-€	91 €		
<b>TOTAL</b>		<b>470 964 €</b>	<b>445 701 €</b>	<b>558 993 €</b>	<b>568 045 €</b>

\*CA 2016 Provisoire

#### En dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Description	BP 2016 + DM	CA 2016*	DOB	BP 2017
011	Charges à caractère général	134 065 €	86 232 €	243 183 €	246 743 €
012	Charges de personnel	290 263 €	264 170 €	304 569 €	304 569 €
66	Charges financières	3 850 €	477 €	1 000 €	1 000 €
022	Dépenses imprévues	16 893 €	16 619 €	2 640 €	8 018 €
023	Virement à l'investissement	25 655 €	23 430 €		759 €
042	Amortissement	3 959 €	3 959 €	7 601 €	6 956 €
<b>TOTAL</b>		<b>474 685 €</b>	<b>394 887 €</b>	<b>558 993 €</b>	<b>568 045 €</b>

\*CA 2016 Provisoire

## En recettes et dépenses d'investissement :

RECETTES						
Chapitre	Description	BP 2016 + DM	CA 2016*		DOB	BP 2017
021	Virement du fonctionnement	25 655 €	23 430 €			759 €
28	Amortissement	3 959 €	3 959 €		7 601 €	6 956 €
TOTAL		29 614 €	27 389 €		7 601 €	7 715 €

DÉPENSES						
Chapitre	Description	BP 2016 + DM	CA 2016*		DOB	BP 2017
20	Immobilisations incorporelles	12 920 €	12 920 €		2 000 €	2 000 €
21	Immobilisations corporelles	16 694 €	14 469 €		5 601 €	5 715 €
TOTAL		29 614 €	27 389 €		7 601 €	7 715 €

\*CA 2016 Provisoire

→ Aucune remarque n'étant formulée, le budget primitif 2017 est voté à l'unanimité.

## CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE 2017

Des décalages dans le versement des subventions de l'agence de l'eau, du conseil régional ou le versement de la participation des membres du SYLOA peuvent entraîner des contraintes de trésorerie en début et fin d'année. Afin d'y pallier, il est proposé au comité syndical de contracter une ligne de crédit d'un montant de 50 000 €, pour une durée de 12 mois auprès du Crédit Mutuel Centre Ouest dans les conditions suivantes :

**Mise à disposition des fonds :** En une ou plusieurs fois.

**Commission d'engagement :** 150,00 €

**Commission de non utilisation :** 0,10%

**Remboursement de la ligne :** Selon vos disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.

**Règlement des intérêts :** Ils sont arrêtés chaque trimestre échu.  
Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu.

Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an.

Les frais financiers dudit contrat seront inscrits à l'article 6688 du budget 2017.

→ La souscription du contrat est votée à l'unanimité. Le président est autorisé à signer tout document ou pièce afférant.

## SUPPRESSION DE POSTE

Il est proposé au comité syndical de supprimer un emploi de technicien, lié à la création pour le même agent, d'un poste au grade de technicien principal de 2ème classe afin qu'il soit mis en détachement pour effectuer son stage avant titularisation. La période de stage étant accomplie et la titularisation effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017 il convient de supprimer le poste de technicien et d'actualiser le tableau des emplois du SYLOA.

→ La suppression du poste de technicien est votée à l'unanimité et le tableau des effectifs actualisé en conséquence.

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

---

Une délibération prenant acte de la réalisation du débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires doit être votée. Lors de la séance du 6 décembre 2016, la délibération n'ayant pas été formalisée, il est proposé de la faire voter ce jour.

→ **Le débat d'orientations budgétaires du 6 décembre 2016 est voté à l'unanimité.**

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

---

La création de nouvelles structures intercommunales issues de la fusion d'EPCI membres du Comité au 1<sup>er</sup> janvier 2017 nécessite des modifications aux articles 2, 3 et 7 des statuts du SYLOA annexés au dossier de séance.

→ **Aucune remarque n'étant formulée, les modifications aux articles 2, 3 et 7 telles que présentées sont approuvées à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

---

### Convocations du bureau du SYLOA

Le président fait remonter sa difficulté à réunir les membres du bureau en amont de chaque comité syndical. Il précise que les ordres du jour sont redondants avec ceux des comités syndicaux limitant la mobilisation des membres. Aussi, le président propose de réunir les membres du bureau du SYLOA sur des sujets nécessitant un débat politique préalable ou pour répondre à une demande d'un des membres du bureau.

Il est proposé, l'envoi préalable et dématérialisé de l'ordre du jour du comité syndical aux membres. Si un point devait être débattu, le bureau serait alors réuni.

Seul, le bureau préparatoire au débat d'orientations budgétaires serait maintenu.

→ **Les parties présentes étant d'accord, les membres du comité syndical, réunis ce jour, soutiennent cette modification qui fera l'objet d'une proposition de réécriture du règlement intérieur.**

### Points d'avancement pour la révision du SAGE

À la demande du Président, un point est fait sur l'étude en cours "Actualisation de l'état des lieux et diagnostic du SAGE estuaire de la Loire". Le SAGE estuaire de la Loire est porté par le SYLOA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le déroulé de cette étude est détaillé dans la présentation envoyée aux membres du comité syndical. Il est rappelé que la phase d'état des lieux constitue une image factuelle du territoire et qu'elle est le point de départ de la démarche de révision. Durant la phase de diagnostic, les constats de l'état des lieux sont croisés avec des éléments de contexte ou de pression (occupation du sol, densité de population...) depuis le dernier état des lieux de 2004. Le diagnostic conduit à la définition des enjeux du territoire et à leur priorisation.

Même si les validations finales reviennent à la CLE, des phases de concertations seront organisées afin de partager et échanger avec le plus grand nombre au-delà des membres de la CLE. Le lien avec la structure porteuse étant essentiel, un comité technique composé des référents techniques de chaque membre du SYLOA suit l'étude.

À l'issue de la validation du diagnostic par la commission locale de l'eau, le SAGE entrera dans sa phase "écriture".

Le comité syndical souhaite la formalisation des étapes avec la CLE pour que les membres, ne siégeant pas aux deux instances puissent avoir toute la connaissance de la démarche ainsi que des points entre le bureau de la CLE et le comité syndical.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur COUTURIER clos la séance.